

Concours Général de Théologie – Collège des Bernardins
Dix-huitième session, année 2017

LA PAIX

Épreuve écrite.

Durée de l'épreuve : 4h00

Documents autorisés : la Bible (signets autorisés)

Vous traiterez les deux parties dans l'ordre de votre choix.

Première partie : 10 points.

Vous répondrez de façon succincte à **chacune** des questions suivantes.

(Chacune de ces quatre questions compte pour 2,5 points)

1. Un chrétien peut-il cautionner une guerre ?
2. Quel est pour vous le sens du geste de la paix dans la célébration eucharistique ?
3. Au IV^e siècle, saint Ambroise de Milan écrivait : « Commencez en vous l'œuvre de paix, au point qu'une fois pacifiés vous-mêmes, vous portiez la paix aux autres ». Commentez.
4. La paix est-elle de tout repos ?

Deuxième partie : 10 points.

Vous traiterez **un seul** sujet, à votre choix, parmi les trois sujets suivants.

1. « Je vous laisse la paix ; c'est ma paix que je vous donne ; je ne vous la donne pas comme le monde la donne » (*Jn* 14, 27). Jésus, dans ces paroles du « discours après la Cène », établit une différence entre la paix selon le monde et celle qu'il donne. Comment expliciteriez-vous cette différence ?
2. Selon votre expérience, en quoi annoncer l'Évangile dans le monde aujourd'hui sert-il la paix ?
3. « La paix véritable et authentique est plus de l'ordre de la charité que de la justice, cette dernière ayant mission d'écarter les obstacles à la paix tels que les torts, les dommages, tandis que la paix est proprement et tout spécialement un acte de charité » écrit Pie XI dans l'encyclique *Ubi arcano* de 1922. Qu'en pensez-vous ?